

## Direction de L'Immigration – MIOM Sous-Direction des Visas



Le 30 août 2024

# FICHE PRATIQUE

### Numérisation des justificatifs :

Les demandeurs d'un visa de long séjour **étudiant** pour la France sont invités à télé-verser l'ensemble des pièces justificatives accompagnant leur demande.

Si cette option est choisie, <u>tous</u> les justificatifs demandés doivent être télé-versés. Cela permettra un passage accéléré au centre de recueil des demandes de visas.

### **Spécifications requises:**

Dimensions: A4

Couleur : Le document doit être numérisé en couleur

Format de fichier : le document télé-versé doit être au format PDF uniquement

<u>Taille maximale</u> : 2Mo par document et 6 Mo pour le total des documents composant une pièce justificative.

Nombre de documents maximum : dix documents par rubrique au maximum.

<u>Titre du document</u> : les titres doivent comporter 100 caractères au maximum. Choisissez un nom permettant d'identifier aisément le document.

Les caractères autorisés sont les caractères alphanumériques, accentués ou non, majuscules ou non, ainsi que :

- Barre oblique : /
- Apostrophe : '
- Signe moins: -
- Le point : .
- La virgule : ,
- Espace

#### **Résolution:**

A noter : si l'image n'est pas nette et lisible, cela peut retarder votre processus de dépôt au centre de recueil des demandes de visas.

Une résolution de 300 dpi est recommandée pour les documents numérisés. Une résolution moindre peut rendre le document illisible, une résolution plus importante augmentera la taille du fichier. Si votre document original comporte des éléments peu lisibles (cachets sur un passeport, ...) augmentez alors la résolution de numérisation à 600 dpi. Chaque mot du document scanné doit être lisible.

Si vous scannez plusieurs documents, assurez-vous que chaque type de justificatif est scanné dans un fichier PDF distinct avec son propre nom. Le nom d'un document doit être représentatif de son contenu

Si une pièce justificative est numérisée en plusieurs PDF, ajoutez un suffixe de numéro de page : ex : passeport\_p1.pdf, passeport\_p2.pdf. Il est recommandé d'ouvrir et lire les documents créés avant de les téléverser afin de vérifier qu'ils sont lisibles et complets.

Le document sera accepté si toutes les parties du document sont lisibles

- La prise de photo doit avoir été faite avec une lumière suffisante
- Evitez ombres et flash

- Evitez de zoomer dans la photo, ce qui peut flouter son contenu
- L'image doit contenir tout le document. Si une partie seulement est photographiée, le document ne sera pas accepté (ex : document mal cadré)

# Exemples:





Document lisible, entier et correctement éclairé





Document mal cadré





Document flou ou pixellisé





Document trop faiblement éclairé

Rappel : Prenez garde à ce que votre document ne soit pas protégé par un mot de passe